

Mise en ligne : 5 février 2017.
Dernière modification : 15 mai 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE TANGER

filiale de la Société franco-marocaine
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe_fr.-marocaine.pdf

S.A., 9 mai 1912, p. 50 ans.

Société immobilière de Tanger
(*La Journée industrielle*, 12 janvier 1921)

Cette société va augmenter son capital de 2.700.000 fr. par l'émission au pair de 27.000 actions de 100 fr. Une première tranche de 12.000 actions de 100 fr. est actuellement en cours démission pour porter dès maintenant le capital à 1.000.000 francs.

AEC 1922/578 — Sté immobilière de Tanger, 10, rue de la République, LYON ;
Capital. — Sté an., f. le 22 mai 1912, 1 500.000 fr. en 3.000 act. de 500 fr. lib. —
Ramené à 300.000 fr. par la répartition des 4/5 des titres, le nominal des titres étant
désormais de 100 fr. — Divid. 1921 : 10 p. 100.
Objet. — Toutes opérat. immob. au Maroc et plus spécial. à Tanger, sur les terrains
apportés par la Sté Gautsch et Cie.
Conseil. — MM. Camille Jarre*, présid. ; G[abriel] Fliche*, G[eorges] Pila, H[orace]
Tavernier*, admin.
* Tous trois de la Société franco-marocaine.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 7 septembre 1922).

[...] En ce qui concerne les sociétés dans lesquelles la Société franco-marocaine est
intéressée, la Société immobilière de Tanger n'a pas jugé opportun, en raison de la
situation économique au Maroc, de procéder, en 1921, à l'augmentation de capital
pour la réalisation de laquelle le conseil de cette société avait reçu tous pouvoirs.
L'amélioration des affaires l'a incité à porter dernièrement le capital social de 300.000 à
600.000 francs. [...]

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE TANGER
S.A. frse au capital de 0,6 MF.
Siège social : Lyon, 10, r. de la République
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 645-646)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.
JARRE (Camille), 8, pl. de la Bourse, Lyon ; pdt ;
FLICHE (Gabriel), 123, r. de Lille, Paris ;
TAVERNIER (Horace), 9, pl. de Charité, Lyon ;
PILA (Georges), 2, r. de la République, Lyon.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PEYTAVIN (J.), à Lyon ;
JARRE (Stéphane), à Lyon

Capital social. — Primitivement 1,5 MF en 3.000 act. de 500 fr. dt 850 d'apport ; réduit à 0,3 MF en 1914, par remboursement des 4/5^e du capital (l'act. de 500 fr. ramenée au nominal de 100 fr.) ; porté à 0,6 MF le 30 juin 1922, par la création de 3.000 act. nouvelles de 100 fr.

Parts bénéficiaires. — 7.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde aux act.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE (*La Journée industrielle*, 27 mai 1923)

.....
La Société immobilière de Tanger, qui n'avait pu opérer aucune réalisation durant l'exercice 1982, a réussi, dès le début de cette année, une vente avantageuse.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE TANGER
S.A. frse au capital de 0,6 MF.
Siège social : Lyon, 10, r. de la République
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 608)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.
JARRE (Camille), 9, av. de Noailles, Lyon ; pdt ;
FLICHE (Gabriel), 123, r. de Lille, Paris ;
PILA (Georges), 2, r. de la République, Lyon.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

JARRE (Stéphane), à Lyon

Capital social. — Primitivement 1,5 MF en 3.000 act. de 500 fr. dt 850 d'apport ; réduit à 0,3 MF en 1914, par remboursement des 4/5^e du capital (l'act. de 500 fr. ramenée au nominal de 100 fr.) ; porté à 0,6 MF le 30 juin 1922, par la création de 3.000 act. nouvelles de 100 fr.

Parts bénéficiaires. — 7.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil. Sur le solde : 70 % aux act., 30 % aux parts.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1921

ACTIF	
Caisses et banques	70.709 88
Propriétés immobilières	223.446 95
Débiteurs divers	11.833 40
Compte d'ordre	3.400 00
Compte participation	Mémoire
Pertes et profits	
Perte de l'exercice : 26.029 45	
Bénéf. antérieurement reportés : 12.885 23	
	13.144 22
	<u>322.533 55</u>
PASSIF	
Capital	300.000 00
Rés. légale	13.854 30
Coupons à payer	646 00
Créditeurs divers	8.033 25
	<u>322.533 55</u>

Société immobilière de Tanger
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1924)

Lyon, 27 juin. — L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1923. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé la création de 7.000 parts bénéficiaires ayant droit à 30 % des bénéfices après prélèvement de la réserve légale et de l'intérêt statutaire. Elles seront attribuées aux actionnaires à raison de une part par action. Différentes modifications ont été apportées aux statuts.

Société immobilière de Tanger
(*La Journée industrielle*, 21 août 1927)

Lyon, 19 août. — L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 et a voté un dividende de 8 fr. payable le 1^{er} octobre prochain.

Société immobilière de Tanger
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1928)

Lyon. 21 septembre. — L'assemblée ordinaire, tenue aujourd'hui à Lyon, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice de 314.829 fr Le dividende a été fixé à 5 fr pour les actions et à 6 fr. pour les parts, payable le 15 octobre prochain.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
(*Le Journal des finances*, 1^{er} février 1935)

IMMOBILIÈRE DE LA RUE DOREAU. — Capital, 775.000 fr., en 1.550 actions, dont 1.500 d'apports. Siège à Casablanca, rue de la Pérouse. Premiers administrateurs : [Société immobilière de Tanger](#), Société anonyme française Eternit, Et. Hubert Dolbeau et Cie.

TRANSFERT DE SIÈGE
Immobilière de Tanger
(*La Journée industrielle*, 7 septembre 1937)
(*Les Annales coloniales*, [2nd sem.] 1937)

Siège transféré du 10, rue de la République, Lyon, à Tanger.
